

Propositions TARIFS COMMUNAUX

- Année 2025 -

LIBELLES	2025
	Propositions Euros
I - DROITS DE PLACE MAUGUIO	
MARCHES	
1. Abonnement (le ml) Montant abonnement = prix du ml*48 semaines*nbre de ml	2,15
2. Passagers (le ml)	2,65
3. Marché "évènementiel" le ml	3,25
4. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio	
4.1 - 3 ml par marché	22,95
4.2 - 4 ml par marché	29,80
4.3 - 5 ml par marché	36,20
4.4 - le ml supplémentaire	8,50
5. Consommation électricité par jour de marché	
5.1 Commerçant grand consommateur (type rotisserie, boucherie, fromager, chauffage)	1,00
5.2 Commerçant petit consommateur (type balance, caisse, éclairages)	0,50
BRADERIE ET VIDE-GRENIER	
1. Braderie	
1.1 Les 5 premiers mètres	35,15
1.2 Le mètre supplémentaire	7,10
2. Vide-grenier	
2.1 L'emplacement	4,00
2.2 Vide-grenier de Noël	5,00
TERRASSES	
1 - DROIT DE TERRASSE A L'ANNEE (hors fête votive et manifestations exceptionnelles) - le m2 /an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de la terrasse) , restauration, débits de boisson, snacks	27,60
2 - DROIT D'ÉTALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2 /an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de l'étalage)	19,30
3 - DROIT DE TERRASSE durant la fête votive - le m2/durée de la fête votive (redevance = prix du m2*superficie exploitée pendant la fête)	
3.1 Zone 1 : (voir plan)	15,40
3.2 hors zone 1	10,90
4 - DROIT DE TERRASSE POUR OCCASION EXCEPTIONNELLE (Romeria, fête de la musique, 14 juillet, évènements sportifs) le m2 par jour (redevance = prix du m2*superficie exploitée*nbre de jours de l'occasion exceptionnelle)	2,40
<i>Diffusion sur écran géant sur le domaine public, par établissement</i>	110,10
FETE FORAINE & ASSIMILEE	
MANEGES ET ASSIMILES	
* Emplacement jusqu'à 40 m2 (par jour d'exploitation)	7,75
* Emplacement de 40 à 60 m2 (par jour d'exploitation)	15,35
* Emplacement supérieur à 60 m2 (par jour d'exploitation)	29,40
- Stand alimentaire (Crêpe, Barbe à papa, Churros etc...) (par emplacement et jour d'exploitation)	3,70
* Marionnettes Guignol : par emplacement par jour	55,60
* Manèges et petits forains (hors fête foraine) par emplacement et par jour	35,10
AUTRES EXPLOITATIONS DU DOMAINE PUBLIC	
* Emplacement devant les arènes pendant la saison taurine	
. Forfait saisonnier	971,15
. Emplacement journalier	64,70
* Foodtruck : par emplacement/jour (autres manifestations)	55,10
* Foodtruck : par emplacement/jour (fete votive, romeria, 14 juillet, fête musique)	266,50
* Vente de fleurs devant le cimetière le jour de la Toussaint : par emplacement	298,75
DIVERS	
Tournage sur le domaine public de la commune (film, serie, documentaire...)	
* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)	gratuit
* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)	300,00
* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.	

Buvette pour les manifestations du Pôle jeunesse vie quotidienne et Médiation		
- Eau(50cl)		0,50
- Sirops vendus au gobelet de 40cl		0,50
- Sodas (Orangina, Coca Cola, Ice Tea) vendus en canette		1,00
- Café		0,50
LIBELLES		2025
		Propositions
		Euros
LOCATION DE SALLES		
LOCATION :		
- Gymnase, salle de sports, club house :		
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.		
* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs		9,70
* salle sportive BEUGNOT		13,20
* salle sportive ANQUETIL		11,20
* salle de danse BEUGNOT, salle de sport FERRARI, salle de danse ANQUETIL, salle de musculation ANQUETIL, base d'aviron, dojo FERRARI		9,70
* piste BMX, boulo-drome VERNISSE, stand de tir 10m-25m-50m		6,10
* espace Jean Moulin, boulo-drome FRION, salle de motricité écoles		4,10
* club House équipement sportif (Cancel, Léo Lagrange, Anquetil, Tennis...), Pavillon de la mer,		3,10
* skate Park, club house équipement sportif (Cancel, Léo Lagrange, Anquetil, Tennis...), Pavillon de la mer, bungalow plongée		3,10
* Tarif horaire pour les établissements non scolaires et organismes privés		16,30
* Locations diverses (par jour)		204,00
* Locations diverses (1/2 journée)		16,00
* Mise à disposition pour stages sportifs aux organismes non melgorien sur une durée de 5 jours		535,00
* Mise à disposition de la salle de danse BEUGNOT au profit de structure privée (forfait annuel pour 4h00 hebdomadaire)		1 530,00
* Mise à disposition de la salle sportive BEUGNOT au profit de la Ligue de Basket, dans le cadre de la formation BPJEPS (voir convention de partenariat)		4 080,00
- Stades:		
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.		
* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs		10,20
* terrain pelousé Cancel, Plaine des sports, Léo Lagrange		10,20
* terrain synthétique Plaine des sports		8,10
* terrain d'évolution canine		6,10
* terrain synthétique Plaine des sports		3,10
* Tarif horaire pour les organismes privés (autoentrepreneurs, société...)		31,60
* Mise à disposition d'un terrain de sport de grands jeux (Plaine des sports, Cancel, Léo Lagrange) aux organismes non melgoriens (hors fédérations). Durée 3h00		210,00
* Mise à disposition du terrain Cancel, de deux terrains Capouillère et de l'espace "plaine des jeux" (durée : de 1 à 3 jours) Prix forfaitaire, intégrant le matériel (sono, tentes, tables, chaises...) et l'entretien (tonte, traçage)		2 080,00
- Terrain de tennis :		
* Tarif horaire par terrain, pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs		5,60
* Redevance annuelle pour professeur de tennis, autoentrepreneur, intervenant au sein des associations de tennis de Mauguio Carnon		510,00
- Stand de tir :		
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.		
* Location aux polices municipales et forces de l'ordre, pour entraînement aux tirs réglementaires et Formation Préalable à Armement (via CNFPT)		
- Prix par stagiaire, par séance, accueillant 3 agents maximum		36,00
- Prix par séance, à partir de 4 agents accueillis - tarif demi-journée		125,00
- Prix par séance, à partir de 4 agents accueillis - tarif journalier		250,00
*Location annuelle pour Police d'élite (2h00/ semaine)		3 350,00
- Base de voile Marcel BUFFET		
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.		
* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs		11,20
*Location horaire d'une salle pour formation voile (BPJEPS, DE...) à organisme habilité (CREPS, fédération...)		31,60
* Redevance annuelle, pour utilisation de la structure pour organisme de formation (CREPS, fédération)		1 020,00
* Redevance journalière pour location de l'équipement à organismes associatifs (non communaux) ou privés		510,00
* Tarification entrant dans le cadre du Centre de Préparation des Jeux (base de voile M. Buffet)		
- Session Entraînement		
* Utilisation parc à bateaux / jour		10,00
* Utilisation parc à bateaux / semaine		50,00
* Entreposage embarcation / jour		5,00
* Entreposage embarcation / semaine		30,00
* Entreposage embarcation / mois		100,00

* Entreposage Kiteboard/ jour	20,00
* Entreposage Kiteboard/ semaine	60,00
* Entreposage Kiteboard/ mois	300,00
* Entreposage Container / mois	
- Salle des Fêtes (MORASTEL sans cuisine) :	
<u>Associations de la commune et CNFPT</u>	
* Locations diverses (par jour en semaine)	175,00
* Locations diverses (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	243,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- une utilisation par an pour les associations melgoriennes et caronnaises organisant un loto (deuxième date gratuite sur la période de décembre à avril selon disponibilité de la salle)	
- la MJC 2 fois par an,	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-electorale	
- les écoles et le collège de la commune	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016	
-les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Salle des Fêtes (MORASTEL avec cuisine) :	
* Caution obligatoire, état des lieux entrant et sortant	1000,00
<u>Associations de la commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	290,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	354,00
* Location cuisine lors de la 1ère mise à disposition gratuite de la salle	107,00
* Gratuité (un jour par an) pour :	
les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement de l'intégralité des bénéfices à une association reconnue d'utilité publique	
<u>Candidats et représentants des partis politiques pendant les campagnes électorales, écoles, collectivités territoriales, EPCI, organismes publics</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	107,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	214,00
<u>Entreprises et commerces de la commune, particuliers domiciliés sur la commune ou dont la célébration civile ou religieuse se déroule sur la commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	742,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	955,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	1 697,00
<u>Particuliers, entreprises, comités d'entreprise, auto-entrepreneurs, associations, domiciliés hors commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	2 335,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	2 547,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	4 032,00
- Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL	
* Location par jour en semaine	175,00
* Location par jour les samedis, dimanches et jours fériés	242,00
* Gratuité :	
- pour les associations de la commune pratiquant une activité régulière en semaine (fréquence minimum une fois par semaine), sans apéritif, ni repas	
- une utilisation par mois maximum le week end (samedi ou dimanche), pour les associations de la commune pratiquant une activité régulière en semaine, sans apéritif ni repas	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la salle des fêtes Morastel, le théâtre Bassaget	
- pour les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Local pour les permanences médicales - 1er étage MORASTEL :	
« Location pour les permanences médicales gérées par la CPTS Montpellier Est Béranger – 118 m ² (forfait annuel) :	3780,00
*Location salle pour les permanences médicales des ressortissants de mutuelles (forfait journalier)	43,00
*Location salle pour les permanences médicales des ressortissants de mutuelles (forfait 1/2 journée)	32,00
- Théâtre Samuel BASSAGET :	
* Associations à but non lucratif	
- location à une association de la commune (par jour en semaine)	300,00

- location à une association de la commune (par jour les samedis, dimanches et jours fériés),	
- location à une association extérieure	2221,00
* Autres	
- location	2800,00
collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics (DCM N°79 DU 23/05/16)	393,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour la salle Morastel	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics dont le siège ou l'antenne concernée sont situés sur la commune (DCM N°79 DU 23/05/16)	
- les écoles et le collège de la commune	
- la MJC (4 utilisations)	
- l'Ecole de musique (2 utilisations)	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Espace BEL AIR	
* Salle de gauche Association 1	
location (par jour)	151,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	
* Salle de droite Association 2	
Location (par jour)	123,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	
Espace des Cistes, Salle du Lido	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	105,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	169,00
* Gratuité pour:	
- les associations de la commune	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale (uniquement l'espace des cistes), les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
Salle Prévert	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	318,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	530,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville	
Maison des Associations (salles 1 à 8)	
* Location (par jour)	126,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville	
Expositions estivales à l'Espace des Cistes	
* Juillet / Août (par jour et par section)	177,00
* Juin / Septembre (par jour et par section)	177,00
- Forfait Salon (frais d'accrochage) pour la section Est uniquement	45,00
Expositions hall du centre administratif de Carnon et de l'Office Municipal du Tourisme	
- Forfait accrochage (une semaine d'exposition)(10 jours d'exposition)	52,00
Salle Rosa Parks de Carnon	
Location pour les entreprises de la commune ou dont l'objet /activité se déroule sur la commune (par jour)	318,00
Location pour les entreprises et les associations hors de la commune (par jour)	530,00
Apéritifs de mariage	57,00
Caution (en cas de mise à disposition d'un console lumière et/ou son)	1000,00

<p>Gratuité pour : - les associations de la commune (sans apéritif, ni repas) - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics les écoles et le collège de la commune, les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique - Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition</p>	-
Salle Aimé Césaire	
Location (par jour) y compris pour le CNFPT	169,00
Location pour les associations de la commune, sans repas ni apéritif	67,00
<p>Gratuité pour : les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité une utilisation par an pour les associations de la commune</p>	
Restaurants scolaires	
Apéritifs de mariage restaurant scolaire Camus-Prévert	57,00
Château des Comtes de Melgueil	
location (par jour)	1000,00
caution	3000,00
NETTOYAGE :	
* Gymnase BEUGNOT	
- tarif semaine	111,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	159,00
* Gymnase FERRARI	
- tarif semaine	111,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	159,00
* Gymnase ANQUETIL	
- tarif semaine	111,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	159,00
<p>Gratuité pour : - les écoles - les association de la commune organisant des activités régulières (hors club house)</p>	
* Théâtre BASSAGET	
tarif (par jour)	99,00
→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	
<p>Gratuité pour : - les écoles et le collège de la commune - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique - Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition</p>	
→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	
* Salle des fêtes MORASTEL	
tarif (par jour) sans cuisine	99,00
tarif (par jour) avec cuisine	153,00
<p>Gratuité (avec ou sans cuisine) pour : - les écoles et le collège de la commune - les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT - les associations de la commune lors de l'organisation de lotos - les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique - la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016 - Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition</p>	
* Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL	
tarif (par jour)	63,00
<p>Gratuité pour : - les associations reversant les recettes à une association reconnue d'utilité publique - les associations pratiquant des activités régulières en semaine et le week end (sans repas, ni apéritif)</p>	

- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- 2ème jour de nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	
* Local pour les permanences médicales - 1er étage MORASTEL :	
gratuité pour les permanences médicales gérées par la CTPS Montpellier Est Bérange	
* Espace BEL AIR	
* Salle de gauche Association 1	
Nettoyage, tarif semaine :	54,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :	96,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de Vivre	
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune	
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	
* Salle de droite Association 2	
Nettoyage, tarif semaine :	47,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :	79,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune	
* Salle Prévert	
- tarif semaine	54,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	112,00
* Gratuité pour :	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)	
les collectivités territoriales, EPCL et organismes publics, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
les compagnies en résidence dans le cadre d'un partenariat avec le service culture de la ville	
* Maison des Associations (salles 1 à 8)	
- tarif semaine	23,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	33,00
* Gratuité pour	
les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
les collectivités territoriales, EPCL et organismes publics	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
* Restaurant scolaire CAMUS - PREVERT (apéritifs de mariages)	
- tarif semaine	57,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	112,00
* Espace des Cistes (hors expositions estivales)	
- tarif semaine	35,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	79,00
* Gratuité pour:	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas) DCM N°4 du 09/02/15	
les collectivités territoriales, EPCL et organismes publics, lors des lotos organisés par les associations de la commune, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions de travail des sections locales politiques, les réunions syndicales propres à la collectivité	
* Salle Rosa Parks de Carnon	
- tarif semaine	57,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	112,00
* Gratuité pour :	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)	
les collectivités territoriales, EPCL et organismes publics	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
* Salle Aimé Césaire	
- tarif semaine	47,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	90,00
* Gratuité pour:	
- les collectivités territoriales, EPCL et organismes publics, le CNFPT	
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité	
* Salle du Lido au Paraiso	
- tarif semaine	35,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	62,00

<p><i>* Gratuité pour :</i> les associations de la commune les collectivités territoriales, EPCL et organismes publics, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques</p>		
CONTRÔLE D'ACCES :		
Carte d'accès Myfare 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite	8,00
Badges ronds Myfare 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite	8,00
Autres badges d'accès 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite	8,00
Clés d'accès enregistrées sur organigramme 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite	25,00
LIBELLES		2025
		Propositions
		Euros
II - DROITS DE PLACE CARNON		
MARCHE		
1. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT		
Abonnement (le ml) Montant abonnement = prix du ml*48 semaines*nbre de ml		2,15
2. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN HAUTE SAISON 20/06 - 08/09		
2.1 Abonnement saisonnier : le ml/marché (montant abonnement pour un marché hebdomadaire = nbre de ml*prix*12 semaines		3,15
2.2 Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)		4,50
3. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN MOYENNE SAISON 01/03 - 19/06 et du 09/09 - 30/11		
Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)		2,25
4. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN BASSE SAISON 01/12 - 28/02		
Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)		1,10
5. MARCHES EXCEPTIONNELS : le ml/marché ((redevance = nbre de ml*prix)		
		3,25
6. LES MERCREDIS DU PORT		
*Forfait 3ml par marché		22,95
*Forfait 4ml par marché		29,80
*Forfait 5 ml par marché		36,20
*Le ml supplémentaire		8,50
7. MARCHES DE NOEL		
*Forfait 3ml par marché		22,95
*Forfait 4ml par marché		29,80
*Forfait 5 ml par marché		36,20
*Le ml supplémentaire		8,50
8. ELECTRICITE		
8.1 Commerçant grand consommateur (type rotisserie, boucherie, fromager, chauffage)		1,00
8.2 Commerçant petit consommateur (type balance, caisse, éclairages)		0,50
TERRASSES		
1 - DROIT DE TERRASSE ANNUEL (pour restaurants, débits de boissons et snacks) : le m2/an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de la terrasse)		
1.1 Etablissements sur le port (voir plan zone 1 : zone portuaire et ODP)		27,35
1.2 Autres établissements (hors zone 1)		21,40
2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2/an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de l'étalage)		
2.1 Etablissements sur le port		19,30
2.2 Autres établissements		19,30
Diffusion sur écran géant sur le domaine public, par établissement et par jour		110,05
AUTRES EXPLOITATIONS DU DOMAINE PUBLIC		
MANEGES ET PETITS METIERS FORAINS : droit de stationnement pour métiers forains sur le port : le m2/saison du 15/04 au 15/10)		35,00

* **Foodtruck** : par emplacement/jour

ACTIVITES SAISONNIERES REALISEES SUR PLACE : Tatouage éphémère, tresses, portraits, points de location

- La journée
- Le mois
- La saison

33,35
338,95
574,30

GUIGNOL : par jour

54,70

BROCANTE :

l'emplacement (à régler le jour même au régisseur)

31,20

LOCATION CABANES EPHEMERES: par unité pour la saison

1 836,00

LIBELLES

2025

Propositions

Euros

III - SCOLAIRE - BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - SPORT - MAISON DES ASSOCIATIONS

Frais de scolarité

Frais de scolarité pour les élèves, domiciliés hors commune, scolarisés au sein d'un établissement scolaire du 1er degré (y compris Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) et Unité Enseignement Maternelle (UEma)

1 146,00

SPORT

ANIMATION SPORTIVE

- **Vacances sportives** : stage multisport durant les vacances scolaires (Tarifs applicables à partir des vacances de février 2021)

* Tarif à la semaine (stage de 5 journées complètes)

55,00

* Tarif à la semaine (stage de 4 journées complètes)

44,00

* Tarif à la semaine (stage de 3 journées complètes)

33,00

si la semaine d'activité proposée comporte des jours fériés (DCM N°54 du 9 avril 2018)

LIBELLES

2025

Propositions

Euros

MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUE

Adhésion gratuite pour tous (DCM n°140 du 30 juillet 2018)

- **Impression noir et blanc** :

* la page A4

0,10

* la page A3

0,20

* service L.A.M. 5 premières pages (pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA)

gratuites

- **Impression couleur** :

* la page A4

0,15

* la page A3

0,30

- **Consultation d'Internet pour les non-abonnés** :

* la demi-heure

gratuité

* l'heure

- **Consultation d'Internet pour les abonnés**

gratuité

- **Prix du livre "Histoires de Mauguio-Promenade dans l'imaginaire"**

7,00

Document faisant l'objet de désherbage au profit d'associations et écoles

Gratuité

LIBELLES

2025

Propositions

Euros

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(DCM du 29.03.93 N° 69) (146)

(DCM du 24.03.03 N° 66) (233)

- Extrait matrice cadastrale

2,00

- Photocopie noir et blanc (l'unité en A4)

0,10

- Photocopie noir et blanc (l'unité en A3)

0,20

- Photocopie couleur (l'unité en A4)

0,15

- Photocopie couleur (l'unité en A3)

0,30

- Plan reproduit par les services municipaux

1,50

- Autres documents

(coût de reproduction)

- Autres documents sur support informatique (CD-ROM uniquement)

2,75

- FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE (par électeur)

* sur support papier (le cent)

3,15

* sur support informatique (le cent) toute centaine commencée est due		
LIBELLES	2025	
	Propositions	
	Euros	
DIVERS		
- DONS DE NAISSANCE		30,00
IV - A/ CIMETIERE "SAINT-JACQUES"		
CONCESSIONS PLEINE TERRE		
- Quinzenaires (2 places)		100,00
- Trentenaires (2 places)		200,00
- Perpétuelles (2 places)		412,00
IV - B/ CIMETIERE S "SAINT-JACQUES" et "LE BOUSQUET"		
CONCESSIONS A BATIR		
- Quinzenaires * 2 places		100,00
- Trentenaires * 2 places		200,00
* 4 places		300,00
* 6 places		300,00
- Perpétuelles * 2 places		412,00
* 4 et 6 places		550,00
CAVEAUX D'ATTENTE		
- tarif appliqué par jour au-delà des 6 premiers jours		5,00
COLUMBARIUM S		
- Alvéole ou cavurne pour 50 ans		1 050,00
IV - C/ EXTENSION CIMETIERE "LE BOUSQUET"		
CONCESSIONS A BATIR (dalle en béton incluse)		
- Quinzenaires *2 places		200,00
- Trentenaires * 2 places		400,00
* 4 places		700,00
* 6 places		700,00
- Perpétuelles * 2 places		1 100,00
* 4 et 6 places		1 400,00
VACATION FUNERAIRE (DCM du 26.01.2009 N° 11)		
- Taux		22,00
- La mise en bière d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune où s'est produit le décès		22,00
- Le départ d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune, lorsque le départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière		22,00
- Pour l'exhumation d'un corps suivie d'une réinhumation immédiate dans le même cimetière		22,00
- Pour une exhumation d'un corps suivie d'un transport et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la Commune		22,00
LIBELLES	2025	
	Propositions	
	Euros	
VI - FOURRIERE VEHICULE		

- Pour les véhicules non réclamés de la fourrière automobile déléguée, seront facturés au propriétaire du véhicule identifié par la carte grise (en application de l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 03.08.2020 modifiant l'arrêté du 11.11.2001 fixant les tarifs maximaux des frais de fourrière automobile)	
Voitures particulières :	
Immobilisation	7,60
Opérations préalables	15,20
Enlèvement	127,65
Garde	7,20
Autres véhicules immatriculés :	
Immobilisation	7,60
Opérations préalables	7,60
Enlèvement	45,00
Garde	3,00
Véhicules lourds de plus de 3,5 T :	
Immobilisation	7,60
Opérations préalables	22,90
Enlèvement	213,40
Garde	9,20
Redevance annuelle due par le délégataire	2 640,00

VII - BOUVINE

POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

- Gratuité sur invitation

LOCATION des arènes pour spectacle payant à compter du 29/03/2010 (DCM n°60 du 29/03/10)	1 000,00
- Caution	1 000,00
- Forfait matériel :	
* Chaise :	Quantité 100 58,00
* Table :	Quantité 10 50,00
* Barrière :	Quantité 20 50,00
* Sono portable :	Quantité 1 338,00
* Grille d'exposition :	Quantité 10 50,00
* Enrouleur électrique :	Quantité 1 16,00
* Tente 5x5m (montage obligatoire par le SGI) :	Quantité 1 130,00
* Tente 3x3m :	Quantité 1 27,00
* Podium (1e m ²) montage obligatoire par le SGI :	Quantité 50 500,00
* Plancher de danse (1e m ²) :	Quantité 20 77,00
* Tapis de protection (1e m ²) gymnase :	Quantité 400 1 062,00
* Ecran de projection :	Quantité 1 18,00
* Pupitre :	Quantité 1 20,00
- Gratuité pour les spectacles taurins	
- Mise à disposition gracieuse à des particuliers dans le cadre d'entraînements sportifs raseurs	

COURSES DE TAUREAUX - PRIX DES PLACES

- Trophée des As	
* Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	6,00
* Tarif "Carte jeune FFCC" (DCM n°21 du 13.02.2023)	5,00
- Trophée de l'Avenir	
* Plein tarif	7,00
* Tarif réduit	4,00
* Tarif "Carte jeune FFCC" (DCM n°21 du 13.02.2023)	2,00
Trophée de l'avenir Verlaquet	
* Tarif unique	1,00

Gratuité d'accès aux courses du 1er mai, du 14 juillet du mercredi de la fête (souvenir A. et P. Salmeron)

* le tarif réduit concerne les enfants de - de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les personnes de + de 65 ans sur présentation d'une pièce justificative

Gratuité aux courses payantes pour les personnes citées dans le Livre VII, Titre V, chapitre IV, article 112 du règlement de la FFCC, ainsi que pour les moins de 3 ans

ROMERIA

- Location d'une "Caseta" 5m x 5m avec tente - eau - électricité	575,00
- Caution	575,00
- Location d'une "Caseta" 4m x 4m avec tente - eau - électricité	368,00
- Caution	368,00
- Forfait location caseta avec matériels et fluides -MJC de Mauguio (DCM N°43 du 30/03/2015)	500,00
- Tarif spectacle équestre	
* Tarif unique pour les + de 12 ans	5,00
* Gratuit pour les - de 12 ans	gratuit

- Tarif spectacle de recortadores * Tarif unique pour les + de 12 ans * Gratuit pour les - de 12 ans	5,00 gratuit
LIBELLES	2025
	Propositions
	Euros
VIII - FESTIVITÉS / CULTURE	
POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE	
- Gratuité sur invitation	
FETE VOTIVE	
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 12 à 15 ans (DM N°96 du 05/07/22)	5,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 15 à 18 ans (DM N°96 du 05/07/22)	5,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 18 à 25 ans	10,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de 26 à 35 ans	15,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de 36 ans et plus	25,00
ANIMATIONS CULTURELLES	
- Tarif A * Plein tarif	6,00
* Tarif réduit	4,00
* Tarif jeune	4,00
- Tarif B (DCM n°106 du 03/08/2015) * Plein tarif	10,00
* Partenaire conventionné	6,00
* Tarif réduit	6,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif C * Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	10,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif D * Plein tarif	14,00
* Tarif réduit	12,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif E * Plein tarif	16,00
* Tarif réduit	14,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif F * Tarif unique	5,00
- Tarif Abonnement (à partir de 15 ans) (DCM n°106 du 03/08/2015) * Plein tarif	10,00
* Tarif réduit	8,00
- Tarif scolaire * Ecoles maternelles et primaires, Collège, Centres de Loisirs (gratuité pour l'accompagnateur)	4,00
- Tarif Pass'Culture * Elèves du Collège de l'Etang de l'Or de Mauguio (gratuité pour les accompagnateurs)	4,50
* Parents accompagnateurs des élèves du Collège de l'Etang de l'Or de Mauguio	10,00
* Visite accompagnée du Jardin de la Motte ou Centre Historique (groupes de 10 pers minimum)	50,00
* Tarif jeune pour les - 15ans	
* Tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, étudiants, groupe de + de 10 personnes, + de 65 ans, 15-25 ans, personnes titulaires de la carte "familles nombreuses", personnes à mobilité réduite, adhérents au COS 34 sur présentation d'un justificatif	
* Places offertes pour les personnes bénéficiant du dispositif Culture et Sport Solidaire 34 :	
- 10 places gratuites maximum par spectacle, 5 places gratuites maximum pour les séances de cinéma	
* Gratuité pour les accompagnateurs des centres de loisirs, maisons de retraite, du dispositif Pass'Culture, personnes à mobilité réduite...dans la limite de une personne pour 6 accompagnés	
* Gratuité:	
- Invitations institutionnels. professionnels de la culture – Ville de Mauauio (10 maximum par spectacle)	
- Invitations professionnelles pour la compagnie prestataire (10 maximum par spectacle)	
- Invitations dans le cadre de manifestations municipales (concours et lots divers) DCM n°119 du 01/08/16	

LIBELLES		2025
		Propositions
		Euros
IX- PORT DE CARNON -		
POSTES à FLOT à l'année		
<p>La redevance annuelle à flot est calculée selon la formule suivante : redevance d'occupation (en € /m²) + redevance d'équipements et services (forfait annuel)</p> <p>Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les navires à flot : un accès à l'électricité est inclus de la manière suivante : <p style="text-align: right;">500 kW inclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de seuil pour les navires < 8m hors tout - Au-delà de 8m hors tout : un forfait de 500 kW est inclus dans le tarif annuel de la place. Au delà de ce forfait, la consommation d'électricité sera facturée suivant relevés de compteurs sur la base du tarif du kWh (1 relevé le 30/06 et 1 relevé au 31/12). Le 2ème semestre est encaissée sur l'année N+1 - Pour les résidents à bord l'électricité sera facturée au-delà du forfait des 500 KW peut importe la longueur du navire <p style="text-align: right;">ce tarif sera défini ultérieurement quand Hérault Energies aura communiqué des tarifs définitifs pour 2024 permettant au port de définir précisément la valeur de ce service</p>		
<p>Pour les particuliers :</p> <p>La redevance d'occupation correspond au tarif au m² multiplié par la superficie théorique maximale du navire (en m²) calculée sur la base de la longueur maximale HORS TOUT du navire (mesurée par les agents du port) multiplié par la largeur maximale du navire (sur la base des papiers du navire ou d'une mesure effectuée par les agents du port). La superficie du navire est arrondie au m² supérieur.</p> <p style="text-align: right;">72/m²</p>		
PRIX au m² pour les particuliers		
Forfait particulier annuel		685,00
<p>Pour les professionnels :</p> <p>La redevance d'occupation correspond au tarif au m² multiplié par la superficie théorique maximale de l'emplacement.</p> <p>La superficie théorique maximale de l'emplacement est calculée sur la base de la longueur maximale du poste multiplié la largeur maximale du poste.</p> <p>La superficie de l'emplacement est arrondie au m² supérieur.</p> <p style="text-align: right;">89€/m²</p>		
Prix au m² pour les professionnel		
Forfait professionnel annuel (hors détenteur d'un poste à flot annuel)		100,00
<p>Un barème de réduction spécifique dédié aux plaisanciers et professionnels connaissant une augmentation substantielle de leur redevance annuelle en 2025 par rapport à celle de 2022 est fixé comme suit :</p> <p>Augmentation supérieure ou égale à 10% : 0% de réduction sur le tarif annuel 2025</p> <p>Augmentation supérieure ou égale à 15% : 3% de réduction sur le tarif annuel 2025</p> <p>Augmentation supérieure ou égale à 20% : 4% de réduction sur le tarif annuel 2025</p> <p>Augmentation supérieure ou égale à 25% : 6% de réduction sur le tarif annuel 2025</p>		<p>0% de réduction</p> <p>3% de réduction</p> <p>4% de réduction</p> <p>6% de réduction</p>
<p>Invitations dans le cadre du partenariat avec l'association La Tresse d'Or pour offrir des soins aux</p> <p>enfants malades</p> <p>- Programmation Rosa Parks pour les étudiants, les moins de 15 ans, les allocataires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi</p> <p>Prix du livre "raconte moi les rues de Mauguio"</p> <p style="text-align: right;">5,00</p> <p>- Gratuité à des participants d'évènements municipaux ou promotionnel de la commune et de son histoire</p> <p style="text-align: right;">gratuit</p> <p>Prix du coffret jeu Mister Aventure, boîte enquête</p> <p style="text-align: right;">10,00</p> <p>Prix des Jeux Découverte du Patrimoine</p> <p>*Tarif A</p> <p style="text-align: right;">gratuit</p> <p>*Tarif B</p> <p style="text-align: right;">5,00</p> <p>*Tarif C</p> <p style="text-align: right;">10,00</p>		
VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS		
Gadgetterie "FESTIVITES"		
* Tarif A	1,00	
* Tarif B	2,00	
* Tarif C	3,00	
* Tarif D	4,00	
* Tarif E	5,00	
* Tarif F	6,00	
* Tarif G	8,00	
* Tarif H	10,00	

En cas de vente de navire en cours d'année, on appliquera à l'acheteur des frais de transfert de dossier en fonction de la longueur du bateau ainsi qu'une proratisation du contrat annuel de la date de l'acte de vente jusqu'au 31/12
La redevance annuelle du vendeur sera proratisée du 01/01 à la date de l'acte de vente. Un remboursement sera effectué en fonction de ce qu'il aura réglé
Le droit d'entrée ne sera pas appliqué aux professionnels

FRAIS DE TRANSFERT DE DOSSIER

de 0 à 6m00	306,00
de 6m01 à 7m00	459,00
de 7m01 à 8m00	510,00
de 8m01 à 9m00	663,00
de 9m01 à 10	714,00
de 10m01 à 11m00	816,00
de 11m01 à 12m00	918,00
de 12m01 à 13m00	1 020,00
de 13m01 à 14m00	1 122,00
plus de 14m01	1 224,00

PORT à SEC : poste annuel au STOCKAGE A TERRE

POSTES ANNUELS "SUR ETAGERES" (longueur d'encombrement maximum du navire, hors tout, moteur inclus)

- Pour les bateaux

* Jusqu'à 4,49 m	900,00
* de 4,50 à 4,99 m	990,00
* de 5,00 à 5,50 m	1 230,00
* de 5,51 à 5m99	1 310,00
* de 6,00 à 7,00	1 730,00
* de 7,00 à 8,00 m	2 360,00
* de 8,00 à 9,00 m	2 830,00

LIBELLES

2025

Propositions

Euros

CHENAL - LINEAIRE DE QUAI

EN LINEAIRE DE QUAI" SUR LE CHENAL (à l'année)

(emplacements très agités et soumis aux forts courants justifiant ainsi d'un déclassement, ces postes sont acceptés par les bénéficiaires en pleine connaissance de ces contraintes d'agitation et/ou de voisinage avec les pêcheurs professionnels

*** Navires de PLAISANCE MONOCOQUES**

Longueur d'encombrement maximum du navire

abattement de 25% sur les tarifs annuels monocoques bassin

FRAIS DE DOSSIER

* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 2 fois : prix TTC par dossier client	21,00
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 10 fois : prix TTC par dossier client	21,00

PARC A DERIVEURS aux Roquilles (voile légère)

* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger L'accès à l'eau n'est pas inclus dans la redevance annuelle. Gratuité de l'occupation annuelle pour un emplacement, pour la pratique du sport de compétition portée par une structure fédérale	500,00
---	--------

PARC A BATEAU à Tabarly (voile légère)

* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger	393,00
Catamarans	
Dériveurs	220,00
Windsurf	50,00

PECHEURS PROFESSIONNELS

* Forfait annuel au ml HT par poste d'accostage, hors fluides, applicable uniquement aux pêcheurs professionnels en <u>activité constante</u> au Port de Carnon	38,00
---	-------

* Occupation du domaine public pour étal de vente devant le navire
DCM N°93 du 12/05/03 - (N°234) - modifié par convention 2013

* 6 manutentions (mise à terre + mise à l'eau + 3 jours d'occupation du carénage) offertes par an

* Autres manutentions au-delà : facturation au tarif normal à compter de la 7ème prestation

ESCALES Tarifs bassin (le tarif mois est calculé sur une moyenne de 30 jours/mois)

<p>Chaque demande de réservation d'amarrage ne sera confirmée qu'après avoir déposé sous forme de somme équivalente à 30% du montant de l'escale . Ces frais de réservation resteront acquis au port en cas de non venue du bateau.</p> <p>Toute réservation d'escale ne peut excéder 5 mois consécutifs renouvelable 1 fois</p> <p>Touch & go (facturation au toucher)</p>		200,00
* DROITS DE QUAI MONOCOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)		
* Jusqu'à 5,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	12,00 74,00 281,00
* de 5,01 à 6,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	13,00 82,00 305,00
* de 6,01 à 7,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	14,00 88,00 327,00
* de 7,01 à 8,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	15,00 94,00 352,00
* de 8,01 à 9,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	18,00 112,00 421,00
* de 9,01 à 10,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	23,00 144,00 538,00
* de 10,01 à 11,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	27,00 156,00 585,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	29,00 168,00 632,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	33,00 194,00 726,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	34,00 200,00 749,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	38,00 224,00 843,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	41,00 244,00 914,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	43,00 256,00 960,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	45,00 268,00 1 007,00
* de 18,01 à 19,00 m et au-delà	JOUR SEMAINE MOIS	47,00 281,00 1 054,00
* DROITS DE QUAI MULTICOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)		
* jusqu'à 13,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	43,00 256,00 960,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	45,00 268,00 1 007,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	47,00 281,00 1 054,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	79,00 468,00 1 756,00
* au-delà de 16,01		

JOUR	530,00
SEMAINE	1 990,00
MOIS	
LIBELLES	
	2025
	Propositions
	Euros
* DROITS DE QUAI MONOCOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre)	
<i>* Jusqu'à 5,00 m</i>	
JOUR	6,00
SEMAINE	38,00
MOIS	141,00
<i>* de 5,01 à 6,00 m</i>	
JOUR	7,00
SEMAINE	44,00
MOIS	164,00
<i>* de 6,01 à 7,00 m</i>	
JOUR	8,00
SEMAINE	50,00
MOIS	188,00
<i>* de 7,01 à 8,00 m</i>	
JOUR	10,00
SEMAINE	62,00
MOIS	235,00
<i>* de 8,01 à 9,00 m</i>	
JOUR	11,00
SEMAINE	68,00
MOIS	258,00
<i>* de 9,01 à 10,00 m</i>	
JOUR	12,00
SEMAINE	75,00
MOIS	281,00
<i>* de 10,01 à 11,00 m</i>	
JOUR	15,00
SEMAINE	94,00
MOIS	352,00
<i>* de 11,01 à 12,00 m</i>	
JOUR	18,00
SEMAINE	112,00
MOIS	421,00
<i>* de 12,01 à 13,00 m</i>	
JOUR	20,00
SEMAINE	124,00
MOIS	468,00
<i>* de 13,01 à 14,00 m</i>	
JOUR	23,00
SEMAINE	144,00
MOIS	539,00
<i>* de 14,01 à 15,00 m</i>	
JOUR	12,00
SEMAINE	75,00
MOIS	281,00
<i>* de 15,01 à 16,00 m</i>	
JOUR	15,00
SEMAINE	94,00
MOIS	352,00
<i>* de 16,01 à 17,00 m</i>	
JOUR	18,00
SEMAINE	112,00
MOIS	421,00
<i>* de 17,01 à 18,00 m</i>	
JOUR	20,00
SEMAINE	124,00
MOIS	468,00
<i>* de 18,01 à 19,00 m et au-delà</i>	
JOUR	23,00
SEMAINE	144,00
MOIS	539,00
* DROITS DE QUAI MULTICOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre)	
<i>* jusqu'à 13,00 m</i>	
JOUR	33,00
SEMAINE	194,00
MOIS	726,00

* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	39,00 231,00 #REF!
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	43,00 256,00 960,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	47,00 281,00 1 054,00
* au-delà de 16,01	JOUR SEMAINE MOIS	64,00 324,00 1 451,00
ESCALES (Tarif chenal)		
* TARIFS D'ESCALE pour l'occupation d'un emplacement en linéaire dans les chenaux		
LEVAGES ET MANUTENTIONS		
Mises à terre + remises à l'eau CONTRATS ANNUELS		
1 - " Formule CARENAGE " (mise à terre + remise à l'eau + 2 jours de stationnement sur l'aire de carénage)		
Saison - du 01/03 au 31/08		
* de 0,00 à 6,50 m		120,00
* de 6,51 à 8,00 m		150,00
* de 8,01 à 9,50 m		190,00
* de 9,51 à 11,00 m		225,00
* de 11,01 à 13,00 m		250,00
* au-delà		275,00
Hors saison - du 01/09 au 28/02		
* de 0,00 à 6,50 m		60,00
* de 6,51 à 8,00 m		100,00
* de 8,01 à 9,50 m		150,00
* de 9,51 à 11,00 m		195,00
* de 11,01 à 13,00 m		220,00
* au-delà		250,00
Mises à terre + remises à l'eau EXTERIEURS CARNON		
1 - " Formule CARENAGE " (mise à terre + remise à l'eau + 3 jours de stationnement sur l'aire de carénage)		
Saison - du 01/03 au 31/08		
* de 0,00 à 6,50 m		190,00
* de 6,51 à 8,00 m		200,00
* de 8,01 à 9,50 m		295,00
* de 9,51 à 11,00 m		345,00
* de 11,01 à 13,00 m		380,00
* au-delà		425,00
Hors saison - du 01/09 au 28/02		
* de 0,00 à 6,50 m		60,00
* de 6,51 à 8,00 m		100,00
* de 8,01 à 9,50 m		150,00
* de 9,51 à 11,00 m		195,00
* de 11,01 à 13,00 m		220,00
* au-delà		250,00
SPECIFICITES :		
* un abattement supplémentaire de 10% sera appliqué au tarif de la formule carénage pour une remise à l'eau du navire effectuée dans la journée		-10%
* Pour les levages multicoques: tarif en vigueur selon la période + majoration de 155 € PU par installation de calages supplémentaires		169,00
* Frais d'annulation d'un rendez vous manutention non prévenu au minimum 12h avant le rendez-vous		22,00
3 - MANUTENTION/LEVAGE SIMPLE (hors carénage) : 1 seul mouvement (toutes périodes confondues) (chargement ou déchargement remorque ou camion)		
* de 0,00 à 6,50 m		35,00
* de 6,51 à 8,00 m		35,00
* de 8,01 à 9,50 m		115,00
* de 9,51 à 11,00 m		153,00
* de 11,01 à 13,00 m		171,00
* au-delà		189,00
4 - CARENAGE SUR REMORQUE OU CAMION : utilisation de l'eau et l'électricité + stationnement sur aire de carénage pendant 30 minutes		11,00

Dépassement facturé pour traitement des eaux de carénages par tranche de 30 minutes	
5 - PRESTATIONS ENGIN DE LEVAGE (hors carénage) : (mobilisation de l'engin et des équipes PAR TRANCHES DE 30 MINUTES)	
-Mise sur sangles (les 30 mn)	63,00
-dépose ou repose moteur ; mâtage ou démâtage (les 30 mn)	63,00
PROFESSIONNELS NAUTIQUES	
Frais d'enregistrement annuel (accès sanitaires, pontons, aire de carénage, traitement des déchets...)	100,00
Tous navires extérieurs au port de Carnon sortis par le professionnel, devra s'acquitter des tarifs "LEVAGES EXTERIEURS CARNON".	
Tarifs applicables à tous les professionnels nautiques agréés justifiant d'une activité de réparation/entretien des navires (Kbis à jour + attestation pro) : 10% d'abattement sur les tarifs (hors tarif 3 - manutention/levage simple, 4 - carénage sur remorque . Si facture et paiement au nom du professionnel	-10%
* facturation des occupations d'emplacement sur l'aire de carénage 7 jours de franchise - par jour et par ml du navire	3,00
* Si le professionnel présente un retard de paiement de ses prestations antérieures de plus de 30 jours, les demandes de prestations nouvelles seront suspendues jusqu'à règlement effectif de la créance	
*le professionnel ne pourra pas utiliser plus de 2 emplacements en même temps sur la zone technique pour répartition équitable de celle-ci (particuliers / professionnels 19 places)	2 emplacements
OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT AIRE DE CARENAGE	
* Facturation de toute occupation sur l' une des aires de carénage, (que le navire soit calé sur bers du port ou non) : application du tarif correspondant à la période et à l'encombrement maximum longueur HORS TOUT - Par jour et par ml du navire	3,00
* Propreté emplacement aire de carénage : (si l'emplacement n'est pas laissé propre par l'occupant lors de sa remise à l'eau) : forfait	57,00
STATIONNEMENT REMORQUES	
*stationnement de navires sur remorque (jusqu'à 8m00) du 01/09 au 28/02 par mois	112,00
*stationnement de remorque seule du 01/10 au 28/02 par mois	84,00
* stationnement remorque du 01/04 au 30/09:	
- journée avec navire	13,00
sans navire	9,00
- Week-end avec navire	22,00
sans navire	16,00
- semaine (7 jours) avec navire	57,00
sans navire	35,00
- Mois sans navire	169,00
- Mois avec navire	188,00
* Forfait mise à l'eau+ mise sur remorque (jusqu'à 8m00)	45,00
* Forfait séjour tout compris "toute réservation d'une escale de 7 jours ou plus dans le port" donne droit à la mise à l'eau et à un chargement remorque offerts et un abattement de 10% sur le tarif stationnement remorque	
OCCUPATION LONGUE DUREE SUR AIRE DE CARENAGE	
* Forfait mensuel d'occupation de l'aire de carénage pour "Occupation de longue durée" du 01/01 au 31/12 tarif au mois (tout mois planifié est dû), sans prestation de levage :	
* de 0,00 à 6,50 m	239,00
* de 6,51 à 8,00 m	300,00
* de 8,01 à 9,50 m	358,00
* de 9,51 à 11,00 m	418,00
* de 11,01 à 13,00 m	477,00
* au-delà	537,00
NOTA : Compte tenu de l'exiguité de l'aire de carénage, le nombre de navires autorisés en TRAVAUX LONGS est limité à discrétion des services du port, en fonction de la nature des travaux et du taux d'occupation de la zone	
LIBELLES	
	2025
	Propositions
	Euros
CONTRÔLE D'ACCES	
Contrôle d'accès	56,00
Parc à dérivateurs (avec 0 unité d'eau): pour l'accès à l'eau et au bloc sanitaire (le badge)	56,00
FOURNITURES	
- Prise électrique pour bornes de quai	11,00
- Prise européenne cadenassable :	11,00
* mise à disposition d'une prise européenne (la première prise)	droit d'usage

* cadenas + clé (non rendus ou perdus)		30,00
* Usage des fluides aux bornes à badges		
- Forfait recharge 25 unités d'eau :		11,00
*amarre non restituée(prix unitaire)		11,00
TAXES SPECIALES		
* Dépassement des conditions forfaitaires de fourniture d'électricité		
- Demande ampérage électrique supplémentaire : (selon possibilités du réseau électrique) à raison d'un seul branchement électrique à la borne de quai : frais de changement disjoncteur		114,00
* Mise en œuvre de moyens pour contenir une pollution = (1+2)		
1 - Facturation du coût des fournitures	coût réel payé par la régie au fournisseur	58,00
2 - Forfait horaire par agent mobilisé en semaine, de jour, durant les horaires de service selon période		58,00
3 - Forfait horaire par agent mobilisé : en dehors des horaires de service, ou de nuit, ou les dimanches et jours fériés		171,00
Redevance d'occupation d'AOT COMMERCIALES		
Si AOT droits réels sur les		
TERRE PLEINS (Prix du m ² en euro HT /an)		
- Terre-plein à vocation commerciale bâtis		0,00
- Terre-plein à vocation commerciale non bâtis		0,00
PRESTATIONS DE SERVICE ET AUTRES TARIFS		
* Prestation de pompage du navire (par heure) (mobilisation moto-pompe et 1 agent)		80,00
* Assistance technique des agents du port /heure		58,00
* Forfait remorquage (30 minutes) dans le port quelque soit la longueur :		57,00
* Fourniture et pose d'amarre au ml par le port		6,00
* Location karcher électrique à la journée		34,00
* Fourniture de protection de pieux conforme aux modèles approuvés (l'unité)		108,00
* Protection de quais au coût réel	coût réel payé par la régie au fournisseur	
* Usage de l'unité de pompage des eaux usées de navires : - plaisanciers en contrat ou non		gratuit
*Majoration sur la redevance annuelle pour les résidents permanent à bord		12%
*Majoration sur la redevance annuelle en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un plaisancier		
*Station d'avtaillagement : marge TTC appliquée au prix au litre du carburant		0,05
LIBELLES		2025
		Propositions
		Euros
occupation irrégulière du domaine public		
Toute occupation sans droit ni titre du domaine public portuaire fera l'objet d'une tarification journalière d'escale jusqu'au départ définitif du navire.		
Toute libération de poste faisant intervenir une opération de recyclage ou de destruction d'un navire avec l'accord écrit des deux parties, les frais sont pris en charge par la capitainerie		
* Frais pour 1ère relance en cas de retard de paiement		29,00
* Frais pour 2ème relance en cas de retard de paiement		87,00
ABATTEMENT SUR REDEVANCE ANNUELLE		
Un abattement de 15% sur le montant de la redevance annuelle pour les professionnels mettant à disposition leur navire lors de manifestations ou animations nautiques		-15%
Un abattement de 5% sur le montant de la redevance annuelle pour un départ en croisière d'une durée comprise entre 1 mois et 6 mois inclus durant la période du 1er avril au 30 septembre		-5%
Un abattement de 50% sur le montant de la redevance annuelle pour un départ en croisière d'une durée supérieure à 6 mois et dans une limite de 3 ans		-50%
DIVERS		
* AUTRES OCCUPATIONS ANNUELLES du plan d'eau (tel que ponton flottant commercial) (non fourni - non installé) : au mètre linéaire (+ convention spécifique stipulant les modalités d'utilisation correspondantes)		112,00
* Panneau commercial ou banque à l'emplacement d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau ou d'une banque par entité commerciale après autorisation écrite du gestionnaire		169 € le m2
* Emplacement commercial temporaire (courte durée) sur l'emprise portuaire après autorisation écrite du gestionnaire		1,69€/m2/jour

* Inscription en liste d'attente pour une place à flot dans le port

Tournage à la journée sur le domaine public portuaire (film, série, documentaire...)

* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)

* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)

* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.

**gratuit
300,00**

GRATUITES : reconduction des décisions antérieures

MANUTENTIONS / OCCUPATION ZONE TECHNIQUE

* Gratuit pour le BAC municipal

* Gratuit pour le navire de la Police municipale

* la durée de l'occupation de la zone technique peut être modifiée en cas d'indisponibilité pour la régie du port de remettre le bateau à l'eau

* 1 ou 2 (si ex-aequo) Levage(s) offert(s) pour la Fête de la mer (lors de la remise des prix)

EMPLACEMENTS MIS à DISPOSITION GRATUITEMENT (à flot)

* 4 postes à flot pour les jets ski de la SNSM en saison

* 1 poste pour le navire de la police municipale

* 1 poste pour le BAC municipal

ESCALES GRATUITES

* navires institutionnels : Douanes, Gendarmerie, Affaires maritimes, Marine

*stationnement gratuit 2h maximum sur validation de la capitainerie par VHF canal 9 pour ravitaillement

LIBELLES

2025

Propositions

Euros

X - MESURES FISCALES

- **Taxe sur l'Electricité (décret N° 70.957 du 21 octobre 1970)**
DCM N°165 DU 06.10.2014

8,50

- **Taxe d'aménagement** (art. 1585 ADEF du code des Impôts)
(délib.N° 178 du 7 novembre 2011)

0,05

- **Taxe d'aménagement secteur AUF (DM n°164 du 14/11/16)**

0,05

- **Taxe locale sur la publicité extérieure (art. L.2333-6 A et 2 du III du L.2333-16 du C.G.C.T.)**

DCM N°62 du
24.06.2024

Typologie NON NUMERIQUE

- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m²

18,60

- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m²

37,10

Typologie NUMERIQUE

- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m²

55,70

- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m²

111,20

Typologie apprécié en cumulant les surfaces d'un même immeuble

- Enseigne jusqu'à 7 m²

exonéré

- Enseigne de 7 à 12 m²

18,60

- Enseigne de 12 à 50 m²

37,10

- Enseigne de + 50 m²

74,20

- **Taxe de séjour : par nuitée et par personne (hors taxe additionnelle départementale)**
(Délibération N° 46 du 12 avril 2021)

DCM N°63 du
24.06.2024

* Palaces

4,80

* Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles

3,50

* Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles

2,60

* Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles

1,70

* Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles

1,00

* Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes

0,80

* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
* Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Il conviendra d'ajouter la taxe additionnelle départementale de 10% par nuitée et par personne.	5%

LIBELLES	2025
	Propositions Euros
XI - STATIONNEMENT CARNON	
- VOIRIE ZONE ORANGE limitée à 7h15 max	
* 15 min	0,40
* 30 min	0,80
* 45 min	1,20
* 1 h	1,60
* 1 h 15	2,00
* 1 h 30	2,40
* 1 h 45	2,80
* 2 h	3,20
* 2 h 15	3,60
* 2 h 30	4,00
* 2 h 45	4,40
* 3 h	4,80
* 3 h 15	5,20
* 3 h 30	5,60
* 3 h 45	6,00
* 4 h	6,40
* 4 h 15	7,50
* 4 h 30	8,60
* 4 h 45	9,70
* 5 h	10,80
* 5 h 15	12,50
* 5 h 30	14,30
* 5 h 45	16,00
* 6 h	17,80
* 6 h 15	19,90
* 6 h 30	22,10
* 6 h 45	24,30
* 7 h	26,40
* 7 h 15	35,00
- VOIRIE ZONE VERTE limitée à 12h max. (sauf forfaits hebdomadaires)	
* 15 min	0,30
* 30 min	0,60
* 45 min	0,90
* 1 h	1,20
* 1 h 15	1,50
* 1 h 30	1,80
* 1 h 45	2,10
* 2 h	2,40
* 2 h 15	2,70
* 2 h 30	3,00
* 2 h 45	3,30
* 3 h	3,60
* 3 h 15	3,90
* 3 h 30	4,20
* 3 h 45	4,50
* 4 h	4,80
* 4 h 15	5,10
* 4 h 30	5,40
* 4 h 45	5,70
* 5 h	6,00
* 5 h 15	6,30
* 5 h 30	6,60
* 5 h 45	6,90
* 6 h	7,20
* 6 h 15	7,50
* 6 h 30	7,80

* 6 h 45	8,40
* 7 h	8,70
* 7 h 15	9,00
* 7 h 30	9,30
* 7 h 45	9,60
* 8 h	9,90
* 8 h 15	10,20
* 8 h 30	10,50
* 8 h 45	10,80
* 9 h	11,10
* 9 h 15	11,40
* 9 h 30	11,70
* 9 h 45	12,00
* 10 h	12,30
* 10 h 15	12,60
* 10 h 30	12,90
* 10 h 45	13,20
* 11 h	13,50
* 11 h 15	13,80
* 11 h 30	14,10
* 11 h 45	35,00
* 12 h	8,00
* Forfait journalier	35,00
* Forfait hebdomadaire	
- PARKING CARNON CENTRE Max. 12 sauf forfait hebdomadaire	
* 15 min	gratuit
* 30 min	gratuit
* 45 min	gratuit
* 1 h	gratuit
* 1 h 15	0,30
* 1 h 30	0,60
* 1 h 45	0,90
* 2 h	1,20
* 2 h 15	1,50
* 2 h 30	1,80
* 2 h 45	2,10
* 3 h	2,40
* 3 h 15	2,70
* 3 h 30	3,00
* 3 h 45	3,30
* 4 h	3,60
* 4 h 15	3,90
* 4 h 30	4,20
* 4 h 45	4,50
* 5 h	4,80
* 5 h 15	5,10
* 5 h 30	5,40
* 5 h 45	5,70
* 6 h	6,00
* 6 h 15	6,30
* 6 h 30	6,60
* 6 h 45	6,90
* 7 h	7,20
* 7 h 15	7,50
* 7 h 30	7,80
* 7 h 45	8,10
* 8 h	8,40
* 8 h 15	8,70
* 8 h 30	9,00
* 8 h 45	9,30
* 9 h	9,60
* 9 h 15	9,90
* 9 h 30	10,20
* 9 h 45	10,50
* 10 h	10,80
* 10 h 15	11,10
* 10 h 30	11,40
* 10 h 45	11,70
* 11 h	12,00
* 11 h 15	12,30
* 11 h 30	12,60
* 11 h 45	12,90
* 12 h	35,00
* Forfait journalier	8,00
* Forfait hebdomadaire	35,00

- PARKINGS Bassaget et Petit Travers Max. 12h sauf forfait hebdomadaire	
* 15 min	0,40
* 30 min	0,80
* 45 min	1,20
* 1 h	1,60
* 1 h 15	2,00
* 1 h 30	2,40
* 1 h 45	2,80
* 2 h	3,20
* 2 h 15	3,60
* 2 h 30	4,00
* 2 h 45	4,40
* 3 h	4,80
* 3 h 15	5,20
* 3 h 30	5,60
* 3 h 45	6,00
* 4 h	6,40
* 4 h 15	6,80
* 4 h 30	7,20
* 4 h 45	7,60
* 5 h	8,00
* 5 h 15	8,40
* 5 h 30	8,80
* 5 h 45	9,20
* 6 h	9,60
* 6 h 15	10,00
* 6 h 30	10,40
* 6 h 45	10,80
* 7 h	11,20
* 7 h 15	11,60
* 7 h 30	12,00
* 7 h 45	12,40
* 8 h	12,80
* 8 h 15	13,20
* 8 h 30	13,60
* 8 h 45	14,00
* 9 h	14,40
* 9 h 15	14,80
* 9 h 30	15,20
* 9 h 45	15,60
* 10 h	16,00
* 10 h 15	16,40
* 10 h 30	16,80
* 10 h 45	17,20
* 11 h	17,60
* 11 h 15	18,00
* 11 h 30	18,40
* 11 h 45	18,80
* 12 h	35,00
* Forfait journalier	15,00
* Forfait hebdomadaire	45,00
- Stationnement des deux-roues et triporteurs motorisés : gratuit sur les emplacements dédiés	
TARIFICATION Parking rive droite (Avenue Samuel BASSAGET)	
Lors de manifestations internationales (hors haute saison estivale du 15/06 au 15/09 dans la limite de 4 manifestations/an)	
* 15 min	0,40
* 30 min	0,80
* 45 min	1,20
* 1 h	1,60
* 1 h 15	2,00
* 1 h 30	2,40
* 1 h 45	2,80
* 2 h	3,20
* 2 h 15	3,60
* 2 h 30	4,00
* 2 h 45	4,40
* 3 h	4,80
* au-delà de 3h et jusqu'à 11h59	5,00
* 12 h	35,00
TARIFICATION PREFERENTIELLE	
Abonnements sur enregistrement et paiement préalables	
AYANTS-DROITS : personnes résidant à titre principal à Carnon	
* à l'année - la première voiture	20,00



* à l'année - pour toute voiture supplémentaire	
AYANTS-DROITS : plaisanciers du Port de Carnon (port à flot, port à sec, aire de catamarans et aire Yacht-club sur conventionnement)	
* à l'année - la première voiture	20,00
* à l'année - pour toute voiture supplémentaire	100,00
AYANTS-DROITS : professionnels dont l'activité est domiciliée à Carnon	
* à l'année - la première voiture	20,00
* à l'année - pour toute voiture supplémentaire	100,00
AYANTS-DROITS : professionnels de santé	
* gratuité sur enregistrement préalable	gratuit
AYANTS-DROITS : personnes résidant à titre secondaire à Carnon	
* à l'année - par voiture	50,00
* 6 mois - par voiture	
AUTRES TARIFICATIONS PREFERENTIELLES sur enregistrement préalable	
Professionnels extérieurs intervenant à Carnon	
* Forfait journalier (zones verte et orange, voirie et parkings)	6,00
Personnes résidant à titre secondaire à Carnon ou à titre principal à Mauguio	
* Demi-tarif horaire sur voirie et parkings	

LIBELLES	2025
	Propositions
	Euros
XII - VELOS LIBRE-SERVICE à CARNON	
Offre du 1er juin au 30 septembre	
* 15 min	0,25
* 30 min	0,50
* 45 min	0,75
* 1 h	1,00
* 1 h 15	1,25
* 1 h 30	1,50
* 1 h 45	1,75
* 2 h	2,00
* 2 h 15	2,25
* 2 h 30	2,50
* 2 h 45	2,75
* 3 h	3,00
* 3 h 15	3,25
* 3 h 30	3,50
* 3 h 45	3,75
* 4 h	4,00
* 4 h 15	4,25
* 4 h 30	4,50
* 4 h 45	4,75
* 5 h	5,00
* 5 h 15	5,25
* 5 h 30	5,50
* 5 h 45	5,75
* 6 h	6,00
* 6 h 15	6,25
* 6 h 30	6,50
* 6 h 45	6,75
* 7 h	7,00
* 7 h 15	7,25
* 7 h 30	7,50
* 7 h 45	7,75
* 8 h	8,00